

Invitation à une activité de formation continue



Titre : La référence aux services de crise en prévention du suicide à Montréal

No d'activité : 90296

Date : mardi le 21 mai 2024

Lieu : Webinaire

Coordonnées :

Objectifs

À la fin de la conférence, le médecin sera en mesure de:

1. Identifier des organismes à contacter en cas de crise suicidaire;
2. Souligner l'offre de services des organismes à contacter en cas de crise suicidaire;
3. Organiser la référence d'une personne vers un service d'intervention de crise suicidaire.

Président de séance : Dre Ariane Murray

Horaire

2024-05-21	12:15	13:15	Conférence	La référence aux services de crise en prévention du suicide à Montréal	Hugues LaForce, psychologue, directeur du Centre d'intervention de crise Tracom, Sylvie Boivin, directrice générale du Centre de prévention du suicide de Montréal (CPSM) et Jonathan MacArthur, coordonnateur à l'intervention du CPSM
------------	-------	-------	------------	--	---

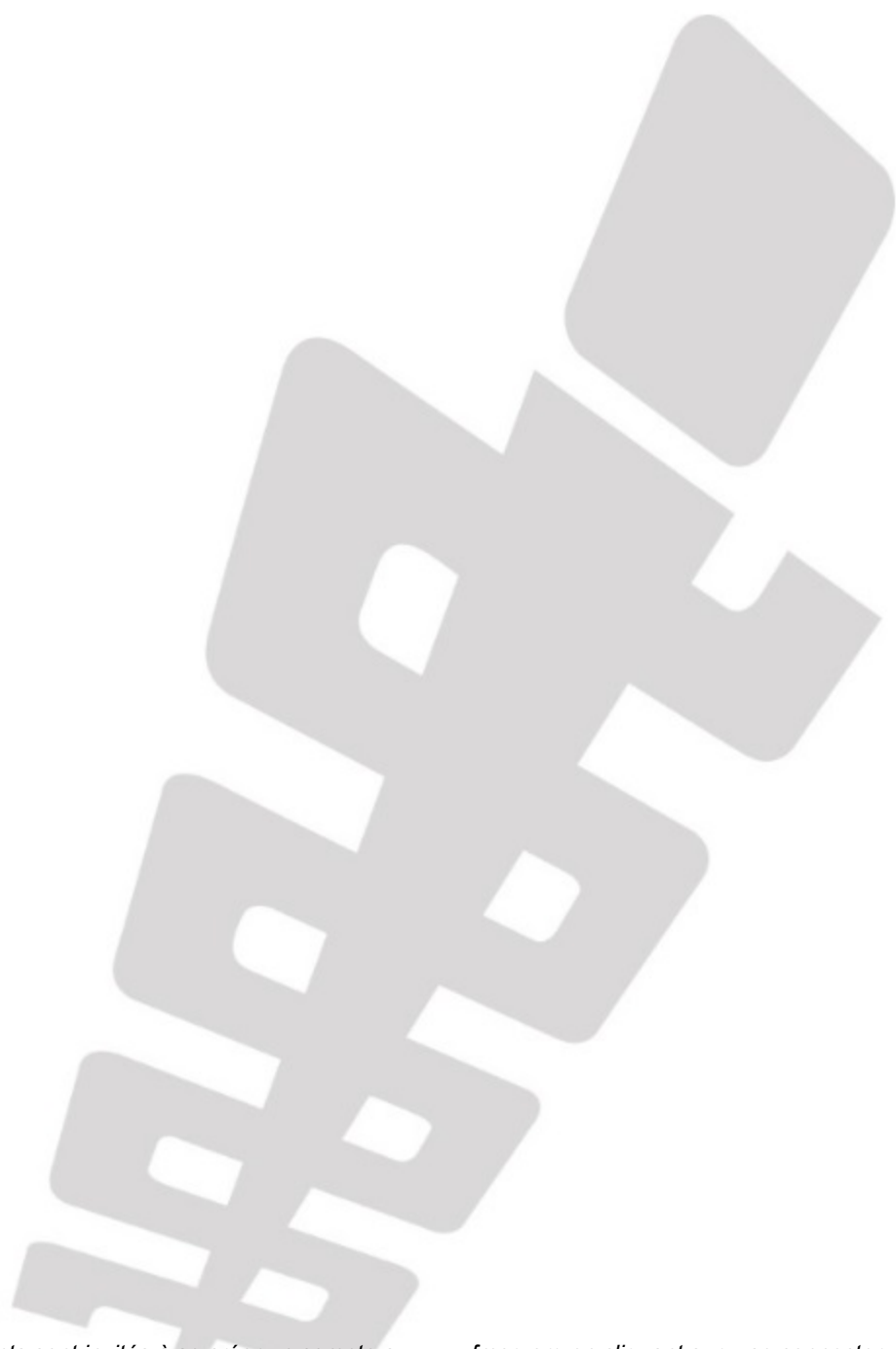
MEMBRES de l'AMOM : INSCRIPTION OBLIGATOIRE EN LIGNE pour les omnipraticiens Allez sur le site de l'AMOM (www.amom.net) et inscrivez-vous en allant dans « Menu / Événement et Formations ». Si vous n'avez pas de compte en ligne, vous devrez vous en créer un.

MEMBRES de l'AMCLSCQ: INSCRIPTION obligatoire PAR COURRIEL pour les omnipraticiens : Veuillez envoyer votre demande d'inscription, en indiquant votre numéro de pratique, à Lyne Fontaine à l'adresse suivante fmc@amom.net.

Si vous pratiquez à Montréal et ne faites partie d'aucune association, nous vous conseillons vivement d'adhérer à l'AMOM pour être en mesure de vous inscrire à cette formation. Rendez-vous sur www.amom.net/inscription.

ATTENTION : Le soutien technique pour les inscriptions ne pourra être assuré à moins de 24 heures de la date de la conférence. Nous recommandons donc de vous inscrire à l'avance afin de vous assurer une participation fluide à l'événement.

L'Association des médecins omnipraticiens de Montréal, sous l'agrément parapluie de la FMOQ, reconnaît 1.00 heure (s) d'activité de développement professionnel reconnue aux fins du Règlement sur la formation continue obligatoire des médecins du CMQ (catégorie A). Le code d'éthique du Conseil québécois de développement professionnel continu des médecins (CQDPCM) doit être respecté (www.cqdpcm.ca).



Tous les participants sont invités à se créer un compte au www.fmoq.org en cliquant sur « se connecter ». Ce compte vous permettra de remplir l'évaluation de l'activité au <https://evaluation.fmoq.org> ainsi que de télécharger votre attestation de participation (des frais pourraient être exigés pour les professionnels de la santé autres que médecins et résidents) à <https://padpc.fmoq.org>